



Paris, 27<sup>th</sup> February 2012

**LE PRÉSIDENT**

3, BOULEVARD DIDEROT  
75572 PARIS CEDEX 12  
FRANCE  
TELEPHONE : + 33 1 53 44 55 50  
E-mail : [michel.prada@finances.gouv.fr](mailto:michel.prada@finances.gouv.fr)

Ms Stephenie Fox  
Technical director  
International Public Sector Accounting  
Standards Board  
International Federation of Accountants  
277 Wellington Street, 4th floor  
Toronto,  
Ontario M5V 3H2 CANADA

**Re: Exposure Draft 46 - Reporting on the long-term sustainability of a public sector entity's finance**

Dear Ms Fox,

Please find enclosed the reply of the Public Sector Accounting Standards Council (“CNOCP”) to the above-mentioned Exposure Draft.

To begin with, the Council would like to congratulate the IPSAS Board for publishing this Exposure Draft which, through its requirements and analysis, sets out the specific characteristics of the public sector in relation to reporting accounting, financial and economic information.

The Council agrees with the status of the Exposure Draft issued for consultation, namely a recommendation, as the subject of the consultation is not within the scope of the IPSAS Board's accounting standard-setting mandate.

The Council also agrees with the IPSAS Board that “*the financial statements cannot provide all the information that users need on social benefits*”. The Council is therefore in favour of the reporting of complementary prospective financial information separate from the entity's financial statements that supplements and broadens the perspective of the latter, as long as the scope of the prospective information is similar to that of the financial statements and based on accounting information.

However the Council believes that the concept of sustainability is only significant when applied to the public sector as a whole, or at least to a level of aggregation which includes the decision-makers for expense and revenue; this is moreover the approach adopted by the Member States of the European Union and the European Commission in its triennial report on age-related expenditure and associated sustainability and in which the sustainability data are drawn up in total for all government bodies. Thus, the publication of information relating to the sustainability of public finances only appears relevant at a certain level of aggregation and consolidation and for certain entities with a genuine power to adapt their revenue and expenditure, which are in practice limited in number.

However, the Council believes that at the level of individual public entities (and in particular of those numerous entities financed chiefly by transfers of resources from other public entities), prospective information based on the accounts, other than sustainability data in the strict sense of the term, could help clarify the financial statements. This is in particular true of entities delivering services (irrespective of whether they have any power of decision over the latter) financed chiefly either by transfers of resources from other public entities or by tax revenue allocated to them (without having the power to raise taxation themselves). For these entities, projections of future expense, the identification of future sources of finance and the evaluation of their vulnerability in respect of their dependence on transfers of resources from other public entities would provide useful information to users of the financial statements. This prospective information at individual entity level would provide a relevant supplement to the aggregated sustainability data.

Lastly, the Council notes that the recommendation does not define the rules or principles applicable to drawing up sustainability data, given their specific non-accounting nature, but requires disclosure of the principles and methodology used. Nevertheless, it would be appropriate to define methodological guidelines for establishing prospective data at individual entity level, so as to ensure overall consistency and the comparability with other entities. In particular, where demographic or macro-economic projections are made at national level they should be used by all entities unless the use of different assumptions can be

justified. The definition of methodological guidelines would require the active monitoring role of entities responsible for macro-economic and statistical studies or forecasts in consultation with the standard-setter.

Yours sincerely,

Michel Prada

## APPENDIX 1

### ANSWERS TO THE QUESTIONS IN THE EXPOSURE DRAFT

#### QUESTION 1

**Do you agree that the characteristics of an entity that indicate whether users exist for information on long-term fiscal sustainability are those set out in paragraph 15? If you consider there are more appropriate indicators, please provide them.**

See Appendix 2 – Detailed Comments: Determining Whether to Report on Long-Term Fiscal Sustainability (paragraphs 14-16)

#### QUESTION 2

**Do you agree that the dimensions of long-term fiscal sustainability in paragraphs 27 to 37 provide a viable framework for narrative reporting on the long-term sustainability of an entity’s finances that complements and interprets the projections? If not, how would you modify this approach?**

See Appendix 2 – Detailed Comments: Addressing the Dimensions of Fiscal Sustainability (paragraphs 27-37)

#### QUESTION 3

**Do you agree with the guidelines in this ED on disclosure of principles and methodologies, including risks and uncertainties? If not, how would you modify these guidelines?**

See Appendix 2 – Detailed Comments: Disclosure of Principles and Methodologies (paragraphs 37-51)

## APPENDIX 2

### DETAILED COMMENTS

#### **Objective (para.1)**

The Council agrees with the IPSAS Board’s affirmation in BC3 of the Basis for Conclusions, that “*the financial statements cannot provide all the information that users need on social benefits*”. The Council is therefore in favour of the reporting of complementary prospective financial information separate from the entity’s financial statements that supplements and broadens the perspective of the latter, whilst being based on and having the same scope as the accounts. Moreover, the Council believes it would be useful to take the subject of social benefits on to the IPSAS Board’s agenda.

Nevertheless the Council believes that the objective of the recommendation, which is the preparation of a report on the long-term sustainability of a public sector entity’s finances, will only satisfy the primary requirement of the IPSAS Board, which is to supplement and clarify the financial statements of public sector entities, in a limited number of cases (that is, only in the case of certain entities meeting the criteria set out in the recommendation and at a certain level of aggregation).

The Council therefore believes that it would be appropriate to consider the possibility of including in the supplementary prospective information items which are not strictly related to sustainability, for example projections of expense and the related financing, as well as vulnerability analyses.

#### **Status and Scope (paras.2-6)**

The Council agrees with the status of the Exposure Draft issued for consultation, namely a recommendation (*proposed recommended practice guideline*), as the subject of the consultation is not within the scope of the IPSAS Board’s mandate as an accounting standard-setter but corresponds to its authority to make recommendations on financial information outside of that scope.

It would, however, be appropriate to clarify the status and characteristics of a report drawn up in application of a recommendation rather than a standard. In particular, it would be useful to clarify whether the report on the long-term sustainability of a public sector entity's finances falls within the scope of *General Purpose Financial Reporting*, which, in the light of the future developments under consideration for a Conceptual Framework for IPSAS, would imply that the latter should have certain qualitative characteristics<sup>1</sup>. However, the Council stresses that, in its opinion, the qualitative characteristics of accounting information do not apply to *General Purpose Financial Reporting*. In this particular case, as sustainability data is based on macro-economic and statistical assumptions, amongst others, which are derived in some cases from work on the National Accounts (i.e. produced using the specific rules and principles relevant to the latter), the qualitative characteristics of accounting information are not applicable.

The Council further stresses that it agrees with the point of view expressed in the Exposure Draft on the Key Characteristics of the Public Sector, which underlines the importance of the adoption of the budget for public entities, because it is during the budget discussions that a sustainability analysis would be the most useful as an aid in making decisions on proposed expense and revenue. It would therefore be appropriate for the connection between the budget process and the publication of sustainability information to be specifically addressed and discussed.

### **Definitions (paras.7-9)**

The Council believes that it would be useful to clarify the meaning of “long-term” in the definition of “long-term sustainability” as there are several possible approaches.

In addition, the Council notes that the Exposure Draft uses both the terms “long-term sustainability” (title of the Exposure Draft, paras.1, 14, 16, 17,) and “long-term fiscal sustainability” (paras.7, 15,) without differentiating them.

---

<sup>1</sup> A reference is made to “faithful representation” in para.27 of the Exposure Draft.

The term “cash equivalents” used in the definitions of “inflows” and “outflows”, should be clarified and defined in the Basis for Conclusions.

### **Reporting Boundary (paras.10-13)**

The Exposure Draft stipulates that the scope of the financial statements and of the report on the long-term sustainability of a public sector entity’s finances should be identical but includes important exceptions to this principle, such as the use of information based on National Accounts or the boundary of the “budget sector”. However, in the Council’s opinion, the scope of the sustainability data should be similar to that of the financial statements and the reported prospective information should be based on the accounts; otherwise, the information reported would be outside of the scope of the IPSAS Board and of this recommendation.

### **Determining Whether to Report on Long-Term Sustainability (paras.14-16)**

As mentioned above, the Council believes there may be users of prospective financial information for entities with characteristics different to those set out in paragraph 15 of the Exposure Draft. This is in particular true of entities delivering services (irrespective of whether they have any power of decision over the latter) financed chiefly either by transfers of resources from other public entities or by tax revenue allocated to them (without having the power to raise taxation themselves). For these entities, projections of future expense, the identification of future sources of finance and the evaluation of their vulnerability in respect of their dependence on transfers of resources from other public entities would provide useful information to users of the financial statements.

The Council proposes two criteria for determining whether it is relevant for a given entity to report on the long-term sustainability of finances, which are based on inflows and outflows as defined in paragraph 7 of the Exposure Draft:

- (a) Power over resource inflows : significant power to raise taxation or other revenue or power to incur debt ;
- (b) Wide decision-making powers over expense outflows<sup>2</sup>.

---

<sup>2</sup> The power of decision over expense may take the form of the power to adapt benefits or services provided.

It should be added that, in most cases, the two criteria are necessarily cumulative (the satisfaction of just one of the criteria is in theory an exception).

In addition to these criteria, the Council believes it would be useful to determine application thresholds (total resources, number of citizens,) so that only entities of significant size would be required to prepare prospective information.

Lastly, the Council believes that the recommendation should indicate that sustainability data, for the public sector, are most relevant when they supplement consolidated accounts<sup>3</sup>, taking into account the particular and complex nature of relationships between government bodies (which in many cases provide services over which they have no decision-making powers) and their funding sources (by transfer of resources from another public entity, the allocation of taxation,...).

### **Presenting Projections of Prospective Inflows and Outflows (paras.17-26)**

The Council agrees with the requirements set out in the Exposure Draft. Nevertheless, the Council regrets that the IPSAS Board makes no reference, for discussion purposes, to the sustainability indicator used by the European Union, that is an estimation of the reduction of the deficit necessary to ensure a stable debt /GDP ratio (or of the ratio net debt / total resources, for a given entity).

### **Addressing the Dimensions of Fiscal Sustainability (Paras.27-37)**

The Council agrees with the two proposed dimensions of sustainability, “fiscal capacity” and “vulnerability”.

However, the Council notes that “service capacity” is more far-reaching than a purely financial indicator. Indeed, the ability to maintain the quality and volume of a service depends on a combination of resource and investment levels, on cost trends and actions to improve and rationalize public service. However the presentation of this indicator in paragraph 32 implies that the evaluation of service capacity depends mainly on the projection of resource levels.

---

<sup>3</sup> At local or national level, for all government bodies.

### **Disclosure of Principles and Methodologies (paras.37-51)**

The Council notes that the recommendation does not define the rules or principles applicable to drawing up sustainability data, given their specific non-accounting nature, but requires disclosure of the principles and methodology used. Nevertheless, it would be appropriate to define methodological guidelines for establishing prospective data at individual entity level, so as to ensure the comparability with other entities and the overall consistency required for the public sector. The definition of methodological guidelines would require the active monitoring role of entities responsible for macro-economic and statistical studies or forecasts in consultation with the standard-setter.

The disclosure requirements for principles and methodologies should include information on demographic and macro-economic assumptions adopted and their consistency (as for the actuarial assumptions in IPSAS 25 “Employee Benefits” (paras.85-90)). In particular, where demographic or macro-economic projections are made at national level their use by an individual entity should be recommended.

In addition, the Council believes that because of the diversified nature of the sustainability information presented which, in any case, is not limited to accounting information (macro-economic and demographic projections, estimation of future expense) the subject of how the prospective data relate to accounting and budgetary information could have been dealt with in the requirements for principles and methodologies. In particular, the principles for drawing up prospective data based on the accounts should be clarified.

## FRENCH VERSION

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint la réponse du Conseil de normalisation des comptes publics (CNOCP) sur l'exposé sondage sus-mentionné.

A titre liminaire, le Conseil félicite l'IPSAS Board de la publication de cet exposé sondage, dont les dispositions et analyses mettent en évidence la spécificité du secteur public en matière d'information comptable, financière et économique.

Le Conseil approuve le statut de l'exposé sondage soumis à consultation, à savoir une « recommandation », puisque la présente consultation ne s'inscrit pas dans le cadre des compétences de normalisation comptable de l'IPSAS Board.

Le Conseil est en accord également avec le constat effectué par l'IPSAS Board qui est que « *les états financiers ne peuvent apporter toute l'information nécessaire aux utilisateurs en ce qui concerne les dispositifs sociaux* ». Le Conseil est en conséquence favorable à ce qu'un document complémentaire et distinct des états financiers d'une entité en éclaire la lecture et en élargisse la portée à l'aide de données financières prospectives, pour autant que le périmètre de ces données prospectives soit similaire à celui des états financiers et prenne appui sur les données comptables.

Or le Conseil estime que la notion de « soutenabilité » n'a de sens que pour le secteur public dans son ensemble ou tout du moins à un degré d'agrégation qui prenne en compte l'ensemble des décideurs en matière de dépenses et de recettes ; c'est d'ailleurs l'approche retenue par les Etats membres de l'Union européenne et la Commission européenne dans le cadre du rapport triennal sur les dépenses liées au vieillissement et sur la soutenabilité, les données de soutenabilité étant établies pour l'ensemble des administrations publiques. Ainsi, la publication d'informations relatives à la soutenabilité des finances publiques paraît pertinente uniquement à un certain niveau d'agrégation et de consolidation et pour certaines

entités ayant un réel pouvoir propre d'adaptation de leurs dépenses et de leurs recettes, qui devraient être d'un nombre limité en pratique.

Cependant, au niveau de chacune des entités du secteur public (et en particulier de celles, nombreuses, financées de manière principale par des transferts), le Conseil est d'avis que des données prospectives, autres que des données de soutenabilité « stricto sensu » et prenant appui sur les données comptables, pourraient venir éclairer les états financiers. Ce constat s'applique en particulier aux entités qui délivrent des services (sur lesquels elles ont un pouvoir de décision ou non) et dont le financement s'effectue principalement soit par des transferts effectués par d'autres entités publiques soit par des ressources fiscales qui leur sont affectées (sans qu'elles détiennent pour autant le pouvoir de lever l'impôt ou les taxes elles-mêmes). Pour ces entités, les projections de dépenses futures, l'identification des sources de financements futurs et des analyses de vulnérabilité aux transferts effectués par d'autres entités publiques seraient utiles à l'utilisateur des états financiers. Ces données prospectives communiquées au niveau d'une entité constitueraient un prolongement pertinent complémentaire aux données de soutenabilité établies par ailleurs à un niveau agrégé.

Enfin, le Conseil note que la recommandation ne définit pas de règles ou principes pour l'établissement des données de soutenabilité, compte tenu de leur caractère spécifique et non comptable, mais préconise de présenter les principes et méthodologies utilisées. Il conviendrait néanmoins de définir un cadre méthodologique pour l'établissement des données prospectives au niveau d'une entité, afin de permettre la comparabilité entre entités et de garantir la cohérence d'ensemble. En particulier, lorsque des projections démographiques ou macroéconomiques sont définies à un niveau national, celles-ci devraient être utilisées préférentiellement par l'ensemble des entités, sauf à justifier de données ou hypothèses différentes. La définition d'un tel cadre méthodologique nécessiterait la mobilisation des entités en charge de travaux de nature macroéconomique, statistique ou prévisionnelle, en concertation avec les entités en charge de la normalisation comptable.

## ANNEXE 1

### RÉPONSES AUX QUESTIONS POSÉES DANS L'EXPOSE-SONDAGE

#### QUESTION 1

**Approuvez-vous les caractéristiques présentées dans le §15 permettant de déterminer, pour une entité donnée, s'il existe des utilisateurs d'une information sur la soutenabilité à long terme des finances ? Si vous pensez qu'il existe des indicateurs plus pertinents, merci de les indiquer.**

Voir annexe 2 - Commentaires détaillés : Critères permettant de déterminer quand un rapport sur la soutenabilité doit être établi (§14-16)

#### QUESTION 2

**Etes-vous d'accord avec le fait que les « dimensions » de la soutenabilité fiscale à long terme décrites dans les § 27 à 37 fournissent un cadre approprié pour la partie descriptive du rapport sur la soutenabilité à long terme des finances d'une entité du secteur public ? Dans le cas contraire, comment amenderiez-vous l'approche ?**

Voir annexe 2 - Commentaires détaillés : Traiter les dimensions de la soutenabilité fiscale (§27-37)

#### QUESTION 3

**Etes-vous d'accord avec les lignes directrices définies dans l'exposé sondage s'agissant de la présentation des principes et méthodologies, y compris celles relatives aux risques et incertitudes ? Dans le cas contraire, comment modifieriez-vous ces lignes directrices ?**

Voir annexe 2 - Commentaires détaillés : Présentation des principes et méthodologie (§37-51)

## ANNEXE 2

### COMMENTAIRES DÉTAILLÉS

#### **Objectif (§1)**

Le Conseil approuve le constat effectué par l'IPSAS Board dans le paragraphe BC3 du fondement des conclusions de l'exposé sondage, qui est que « *les états financiers ne peuvent apporter toute l'information nécessaire aux utilisateurs en ce qui concerne les dispositifs sociaux* ». Le Conseil est en conséquence favorable à ce qu'un document complémentaire et distinct des états financiers d'une entité en éclaire la lecture et en élargisse la portée, à l'aide de données financières prospectives prenant appui sur les données comptables et établies sur un périmètre similaire à celui des données comptables. Il pense en outre qu'il serait utile, en complément, que le sujet du traitement comptable applicable aux dispositifs sociaux soit inscrit au programme de travail de l'IPSAS Board.

Le Conseil pense néanmoins que l'objectif de la recommandation, qui est d'établir un rapport sur la soutenabilité à long terme des finances d'une entité du secteur public, ne répond que dans un nombre de cas limité (c'est-à-dire uniquement pour certaines entités répondant aux critères définis dans la recommandation et à un certain niveau d'agrégation) à la préoccupation initiale de l'IPSAS Board, à savoir de compléter et éclairer les états financiers des entités du secteur public.

Le Conseil est en conséquence d'avis qu'il conviendrait d'étudier la possibilité que les informations prospectives venant éclairer les états financiers puissent comporter des données autres que celles relatives à la soutenabilité « stricto sensu », par exemple des projections de dépenses, accompagnées du mode de financement prévu pour y faire face ainsi que des analyses de vulnérabilité.

#### **Statut et périmètre (§2-6)**

Le Conseil approuve le statut de l'exposé sondage soumis à consultation, à savoir une « recommandation » (« *proposed recommended practice guideline* »), puisque la présente consultation ne s'inscrit pas dans le cadre des compétences de

normalisation comptable de l'IPSAS Board, mais dans celui de la faculté qui lui est reconnue de délivrer des recommandations sur des informations financières extérieures à ce champ.

Il conviendrait cependant de clarifier le statut et les caractéristiques d'un rapport établi en application d'une recommandation et non d'une norme. En particulier, il serait utile de préciser si le rapport sur la soutenabilité à long terme des finances d'une entité du secteur public est inclus dans le périmètre des « rapports financiers à portée générale » (« *General Purpose Financial Reporting* »), ce qui, au regard des orientations envisagées pour le futur cadre conceptuel du référentiels IPSAS, impliquerait que celui-ci réponde à un certain nombre de caractéristiques qualitatives<sup>4</sup>. Or, le Conseil est d'avis que les caractéristiques qualitatives comptables ne s'appliquent pas aux « rapports financiers à portée générale ». Au cas particulier, les données de soutenabilité étant établies, entre autres, sur la base d'hypothèses macro-économiques et statistiques issues, dans certains cas, de travaux relatifs à la comptabilité nationale (i.e. élaborées selon des règles et principes propres à ce référentiel), les caractéristiques qualitatives comptables ne leur sont pas applicables.

Le Conseil rappelle en outre qu'il partage le point de vue exprimé dans l'exposé sondage sur les « Caractéristiques clés du secteur public », qui souligne l'importance du vote du budget pour les entités publiques, car c'est au moment de sa discussion qu'une analyse de la soutenabilité peut être le plus utile pour orienter les choix en dépenses et en recettes. Il serait souhaitable dès lors que le sujet du lien entre ce processus et la publication d'informations sur la soutenabilité soit évoqué et analysé.

### **Définitions (§7-9)**

S'agissant de la définition de la « soutenabilité à long-terme des finances », le Conseil pense qu'il serait utile de préciser la notion de « long terme », plusieurs approches pouvant être envisagées.

---

<sup>4</sup> Il est fait référence à « la sincérité » dans le §27 de l'exposé sondage.

En outre, il est à noter que l'exposé sondage utilise indifféremment les termes « soutenabilité à long terme » (titre de l'exposé sondage, §1, §14, §16, §17,...) et « soutenabilité budgétaire à long terme » (§7, §15,...).

S'agissant de la définition des « flux entrants » et des « flux sortants », l'utilisation de la notion d' « équivalents de trésorerie », et ce qu'elle vise précisément, devrait être expliquée dans les fondements des conclusions.

### **Bornes du rapport (§10-13)**

L'exposé sondage prévoit que le périmètre des états financiers et du rapport sur la soutenabilité à long terme des finances d'une entité du secteur public soient identiques, mais admet des exceptions importantes à ce principe, comme l'utilisation de données issues de la comptabilité nationale ou l'alignement sur le « secteur budgétaire ». Or, le Conseil est d'avis que le périmètre des données de soutenabilité d'une entité doit être similaire à celui de ses états financiers et les données prospectives qu'il contient doivent prendre appui sur les données comptables ; dans le cas contraire, le document établi sort du champ de compétence de l'IPSAS Board et ne relève pas du champ d'application de la présente recommandation.

### **Critères permettant de déterminer quand un rapport sur la soutenabilité doit être établi (§14-16)**

Comme cela a été mentionné *supra*, le Conseil pense qu'il est susceptible d'exister des utilisateurs de données financières prospectives pour des entités qui présentent des caractéristiques autres que celles définies dans le §15 de l'exposé sondage. Ce constat s'applique en particulier aux entités qui délivrent des services (sur lesquels elles ont un pouvoir de décision ou non) et dont le financement s'effectue soit par des transferts effectués par d'autres entités publiques soit par des ressources fiscales qui leur sont affectées (sans qu'elles détiennent pour autant le pouvoir de lever l'impôt ou les taxes elles-mêmes). Pour ces entités, les projections de dépenses futures, l'identification des sources de financements futurs et des analyses de vulnérabilité aux transferts effectués par d'autres entités publiques peuvent intéresser l'utilisateur des états financiers.

S'agissant des critères permettant de déterminer, pour une entité donnée, s'il est pertinent d'établir une information sur la soutenabilité à long terme des finances, le Conseil propose de retenir deux critères faisant directement référence aux flux entrants et sortants définis au §7 de l'exposé sondage :

- (c) maîtrise des flux de ressources : pouvoir significatif de lever l'impôt ou d'autres revenus ou possibilité de recourir à l'emprunt ;
- (d) large pouvoir de décision sur les flux de dépenses<sup>5</sup>.

Il conviendrait en outre de préciser que dans la majorité des cas, les deux critères doivent être cumulés (la réalisation d'un seul des critères relevant *a priori* de l'exception).

En complément des critères, le Conseil pense qu'il serait utile de recommander l'utilisation de seuils (montant des ressources, nombre d'administrés, ...) limitant aux entités « de taille significative » l'établissement de données prospectives.

Enfin, le Conseil estime que la recommandation devrait mentionner que les données de soutenabilité, pour le secteur public, trouvent généralement leur sens le plus pertinent lorsqu'elles sont établies en complément de comptes consolidés<sup>6</sup>, compte tenu du caractère particulier et souvent complexe des liens existants entre les administrations publiques (qui fournissent dans de nombreux cas des services sur lesquelles elles n'ont pas de pouvoir de décision) et de leurs sources de financement (par transferts de ressources, impôts affectés,...).

### **Présentation des prévisions de dépenses et de recettes (§17-26)**

Le Conseil approuve les dispositions prévues dans l'exposé sondage. Il regrette néanmoins que l'IPSAS Board ne fasse pas référence, comme élément de réflexion, à l'indicateur de soutenabilité utilisé par l'Union européenne, c'est-à-dire une évaluation de la réduction du déficit nécessaire pour assurer la stabilité du ratio dette / produit intérieur brut (ou du ratio dette nette / ressources totales, au niveau d'une entité donnée).

---

<sup>5</sup> Le pouvoir de décision sur les flux de dépenses peut prendre la forme d'un pouvoir de décision sur l'adaptation des prestations ou services fournis.

<sup>6</sup> Au niveau local ou au niveau national, pour l'ensemble des administrations publiques.

## **Traiter les dimensions de la soutenabilité fiscale (§27-37)**

Le Conseil approuve les deux dimensions de la soutenabilité relative à la « capacité fiscale » et la « vulnérabilité ».

S'agissant de la « capacité de service » (« *service capacity* »), le Conseil note qu'il s'agit d'un indicateur dont la portée dépasse le domaine strictement financier. En effet, la capacité à maintenir en qualité et volume un service repose à la fois sur des niveaux de ressources et d'investissement, sur l'évolution des coûts et sur des actions d'amélioration et de rationalisation des services publics. Or la présentation de cet indicateur dans le §32 induit que l'évaluation de la capacité de service repose principalement sur la projection d'un niveau de ressources.

## **Présentation des principes et méthodologie (§37-51)**

Le Conseil note que la recommandation ne définit pas de règles ou principes pour l'établissement des données de soutenabilité, compte tenu de leur caractère spécifique et non comptable, mais préconise de présenter les principes et méthodologies utilisées. Il conviendrait néanmoins de définir un cadre méthodologique pour l'établissement des données prospectives au niveau d'une entité, afin de permettre la comparabilité entre entités et de garantir la cohérence d'ensemble, qui est nécessaire s'agissant du secteur public. La définition d'un tel cadre méthodologique nécessiterait la mobilisation des entités en charge de travaux de nature macroéconomique, statistique ou prévisionnelle, en concertation avec les entités en charge de la normalisation comptable.

Les dispositions relatives à la présentation des principes et méthodologies devraient inclure des éléments relatifs au choix des hypothèses démographiques et macro-économiques et à leur cohérence (comme le fait la norme IPSAS 25 « Avantages au personnel » (§85-90) s'agissant des hypothèses actuarielles). En particulier, lorsque des projections démographiques et macro-économiques sont définies à un niveau national, il conviendrait de recommander que celles-ci soient utilisées par l'entité.

Le Conseil pense en outre que compte tenu de la nature diverse, et en tout état de cause non limitée au domaine comptable, des informations de soutenabilité (projections macro-économiques, démographiques, estimation des futures dépenses,...) le sujet de l'articulation entre d'une part les données prospectives et d'autre part les informations comptables et budgétaires aurait pu être évoquée dans les dispositions relatives aux principes et méthodologies. Il convient en particulier que les principes d'articulation entre les informations comptables sur lesquelles les données prospectives prennent appui soient explicités plus clairement.